Accessibilité

Déclaration d'accessibilité

La Région Normandie s’engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet et ses applications mobiles accessibles conformément à l’article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, la région met en œuvre son schéma pluriannuel et les actions à mener entre 2026 et 2029.

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2023-2025
Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2026-2029
Plan d'actions Accessibilité numérique 2023
Plan d'actions Accessibilité numérique 2024
Plan d'actions Accessibilité numérique 2025
Plan d'actions Accessibilité numérique 2026

Accessibilité du site https://www.normandie.fr

État de conformité : **Le site institutionnel normandie.fr est reconnu comme partiellement conforme** au Référentiel Général d’Amélioration de l’Accessibilité (RGAA) dans sa version 4.1.

Résultats des tests

L’audit de conformité a été évalué par une entité externe n’ayant pas participé au processus de conception et de développement du service, à savoir la société ACCESS MAN. Il révèle sur un échantillon de 20 pages que 51,22 % des critères sont respectés avec un taux moyen de conformité de 70,58 %. Pour rappel, l'évaluation est réalisée sur un échantillon de pages représentatif. L’échantillon des pages auditées comprend 42 conformités, 40 non-conformités et 24 critères non-applicables sur les 106 critères du RGAA 4.1.

Des mesures de correction ont été apportées suite à cet audit pour améliorer le taux de critères respectés.

Déclaration d'accessibilité du site normandie.fr

Naviguez avec votre tête !

Le site de la Région Normandie intègre un outil innovant : Ability Browser. Cet outil vous permet de naviguer grâce aux mouvements de votre tête.

Qu'est ce que Ability Browser ? | Installer Ability Browser

Transcription texte de la vidéo
Transcription texte de la vidéo (anglais)